



Un projet financé par
l'Union Européenne



Jumelage environnement et développement durable



Editorial ... par Mme Rym Guizani Ben Ammar, homologue du Conseiller Résident du Jumelage

Le projet de Jumelage va bientôt entamer, en juin 2014, son dernier mois d'exécution. De nombreuses activités sont encore programmées. Il est donc encore tôt pour en tirer un bilan, mais on peut d'ores et déjà en souligner certains aspects clés.

La coopération avec les trois Etats européens partenaires, la France, la Finlande et les Pays Bas, nous a apporté un éclairage sur différentes manières de procéder à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable, dans un cadre juridique européen commun, mais avec des approches stratégiques, institutionnelles et pratiques variées. A travers ses activités de différents formats (missions d'expertise, ateliers d'échanges, formations et visites d'études) le Jumelage nous a également permis de recevoir un regard extérieur sur nos propres pratiques et sur notre organisation, et des recommandations en vue de leur optimisation.

Ainsi, pour le CITET, la coopération avec l'ADEME a porté sur l'Ecolabel et sur la mise à niveau environnementale des entreprises, l'Office International de l'Eau et l'Irstea (Institut national

de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) nous ont apporté leur concours pour l'élaboration de notre plan stratégique. Ce plan stratégique, qui sera diffusé très prochainement, précise le positionnement du CITET dans le paysage institutionnel des technologies et des innovations environnementales et l'engage dans la mise au point de nouvelles offres de service. Sa mise en œuvre a même débuté, avec le soutien des experts du Jumelage qui ont, par exemple, renforcé nos capacités dans le domaine de la gestion des effluents industriels, et dans des activités transversales comme la veille technologique et la promotion de notre savoir-faire.

Le Jumelage nous a donc offert une ouverture importante, par des prises de contacts et certains rapprochements avec des institutions homologues en Europe qui, nous l'espérons, pourront prospérer au-delà de la clôture du projet.



République Tunisienne
Ministère de l'Équipement,
de l'Aménagement du Territoire
et du Développement Durable
Développement Durable

Actualités du jumelage



Jumelage : Appui Institutionnel au Secrétariat d'Etat au Développement Durable dans le
Domaine de la Protection de l'Environnement et du Développement Durable

Séminaire de Clôture

Le 18 Juin 2014

au Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis



Le séminaire de clôture du Jumelage est programmé pour le 18 juin 2014 au CITET, à partir de 8h30. L'ouverture sera assurée par M. Mounir Majdoub, Secrétaire d'Etat au Développement Durable, ainsi que par Mme l'Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie, en présence des représentants des Ambassades des Etats membres partenaires et des chefs de projet. Le séminaire aura pour objet de restituer les résultats atteints et d'échanger sur les perspectives à l'issue du projet.



Un projet financé par
l'Union Européenne



Jumelage environnement et développement durable

La parole à ... Mme Monia Braham, Directrice des Etudes et de la Prospective à la Direction Générale du Développement Durable

Un atelier sur l'Instance Constitutionnelle du Développement Durable s'est tenu le 21 mai 2014 en présence d'une quarantaine de participants, représentants de ministères (Développement Durable, Défense, Intérieur), directeurs généraux d'Organismes sous tutelle du Secrétariat d'Etat (ANPE, ANGED, CITET) et membres de la société civile.

Sur la base des rencontres lors de leur mission précédente et de leur analyse des principaux aspects de la nouvelle Constitution, en rapport avec le développement durable et la démocratie participative, les experts du Jumelage (Yann Gourio et Geneviève Besse, du Commissariat Général au Développement Durable) ont présenté leurs recommandations.

Les experts ont tout d'abord relevé que l'inscription dans la Constitution des principes de la démocratie participative était une avancée considérable, et que l'Instance constitutionnelle du développement durable aurait un rôle majeur à jouer pour faire vivre cette disposition et la rendre fertile. Pour autant, l'Instance étant susceptible d'intervenir sur un champ potentiellement très large, l'effectivité de ses avis dépendra de leur solidité, de leur légitimité et de l'audience médiatique qu'il leur sera donné afin de porter le débat sur la place publique. Cela

implique, pour l'Instance, un rôle de veille et une capacité d'expertise sur l'ensemble du champ des trois piliers du Développement Durable, ce qui nécessite la mise en place d'un Secrétariat permanent. L'importance du rôle joué par l'Instance dans la vie politique tunisienne dépendra également des avis facultatifs qu'elle pourra rendre, soit sur auto-saisine soit par une saisine citoyenne, dont les modalités méritent une réflexion approfondie, afin d'éviter un engorgement en particulier dans la phase de démarrage de l'instance. Par ailleurs, la mise en place de l'Instance devrait entraîner de facto un certain toilettage du paysage administratif (suppression, absorption).

Enfin, pour ce qui concerne le fonctionnement de l'Instance, la loi organique (pour les principes généraux) et le texte d'application, loi simple ou décret (pour les modalités pratiques) devraient traduire les trois préoccupations clés suivantes, mises en exergue par les experts du Jumelage:

- Compromis (entre périmètre d'action et capacité pratique d'instruction des avis, entre solidité des avis et tenue de délais restreints)
- Seuils (de taille de l'Instance, pour la saisine populaire, et pour les délais)
- Réseau (expertise indépendante, pluraliste et contradictoire)

Zoom sur ... la visite d'étude en France de l'APAL

Une visite d'étude en France s'est déroulée du 14 au 18 avril 2014, avec une délégation de cinq personnes de l'Agence de Protection de d'Aménagement du Littoral (du siège et des directions régionales de l'APAL). Cette visite a permis de rencontrer différents services, élus et partenaires (Conservatoire du Littoral, Ville de Marseille, Agence de l'Eau, Direction Interrégionale de la Mer) associés à la gestion d'espaces naturels littoraux. Plusieurs sites ont été visités (littoral marseillais, Parc National des Calanques, site de l'Etang de Bolmon). A cette occasion, les enjeux, problématiques et outils d'aménagement et de protection du littoral, la

gestion du Domaine Public Maritime et des ressources et la régulation des activités maritimes en France ont été exposés.





Un projet financé par
l'Union Européenne



Jumelage environnement et développement durable

Coup de cœur ... les ateliers régionaux de la Stratégie Nationale du Développement Durable ... par M. Lotfi Ben Said, Directeur à la DGDD

Des ateliers de concertation régionale se sont tenus à Bizerte (le 12 mai), à Gabès (le 14 mai) et à Kairouan (le 16 mai 2014) pour l'élaboration de la SNDD de la Tunisie. Ils faisaient suite à l'atelier interministériel organisé les 7 et 8 novembre 2013 à Tunis. Au total, 120 participants représentant les gouvernorats, les services déconcentrés de l'Etat d'agents et les communes ainsi que quelques représentants de la société civile (association environnementales et de protection de la nature, syndicat.

Les trois ateliers ont suivi le même déroulement, avec en première partie des présentations du développement durable, de l'expérience française (M. Stéphane Bernaudon, du Commissariat Général au Développement Durable) et néerlandaise (Mme Janine Spiexma, de l'institut néerlandais DLG), de la situation socio-économique et environnementale de la région visitée, puis de la SNDD (M. Ben Said et M. Abaza, de la DGDD). Les participants étaient ensuite invités à sélectionner les 3 défis leur paraissant les plus prioritaires dans leur région, puis à discuter et proposer des amendements sur chacun de ces 3 défis et enfin à proposer des leviers d'action appropriés, en fonction de la situation régionale.

Dans chacun des trois ateliers, il est notable que le défi 3 relatif à une gestion durable des ressources naturelles ait été sélectionné parmi les 3 défis prioritaires. Le défi 2 « promouvoir une économie performante, renforcer l'équité sociale

et lutter contre les disparités régionales » et le défi 5 « promouvoir une meilleure qualité de vie pour les citoyens » sont les deux autres défis ayant, en moyenne, remporté le plus d'attention dans les régions. Ces choix illustrent les priorités des participants parmi les différents objectifs du développement durable dans les régions.

Les ateliers se sont déroulés avec un engagement actif des participants. Ils ont ainsi rempli leur objectif, d'une part, de discussion et appropriation par les acteurs et, d'autre part, de prise en compte de leurs remarques par les représentants de la DGDD. Cette étape réussie permet d'enchaîner sur l'étape suivante d'intégration finale des remarques, et d'ajustements du contenu de la SNDD de la Tunisie, en vue d'aboutir au document qui sera soumis à la validation des autorités politiques.



International

La ministre française de l'Ecologie, Mme Ségolène Royal a présenté, le 22 mai 2014, à l'occasion de la journée mondiale de la biodiversité, la démarche « Terre saine, villes et villages sans pesticide », avec comme objectif de généraliser cette

dynamique au plan national. Voir le lien vers la stratégie nationale pour la biodiversité :

www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Strategie-nationale-pour-la-.html



Un projet financé par
l'Union Européenne



Jumelage environnement et développement durable

Egalement à l'occasion de la journée mondiale de la biodiversité, le Conservatoire du Littoral et des Espaces a organisé à Marseille, dans le cadre de l'initiative Petites Iles pour la Méditerranée, une conférence intitulée « Celebrate Islands » à laquelle l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral a participé :

www.celebrateislands.org

**CELEBRATE
ISLANDS**
INTERNATIONAL DAY FOR BIOLOGICAL DIVERSITY

L'institut finlandais de l'environnement SYKE organise du 24 au 30 Septembre 2014 une conférence intitulée « Perspectives sur la durabilité des systèmes écologiques » suivie par un cours intensif d'Introduction à l'écologie des systèmes :

[www.syke.fi/en-US/SYKE_Info/Communications_material/Events/Systems_ecological_perspectives_on_susta\(28135\)](http://www.syke.fi/en-US/SYKE_Info/Communications_material/Events/Systems_ecological_perspectives_on_susta(28135))

Le savoir-faire de l'institut hollandais DLG en matière de développement et de management des espaces naturels, aux Pays Bas et à l'international, présenté sur son site :

www.dienstlandelijkgebied.nl/en/nature-management

Quelques résultats ...

Huit séminaires de formation sur la GBO, les enquêtes publiques, l'écofiscalité, les études d'impact environnementales, la négociation internationale et le management de projet

Quatorze ateliers réalisés, sur :

- le diagnostic institutionnel des organismes bénéficiaires : SEDD, ONAS et CITET
- les axes stratégiques du CITET
- la concertation interministérielle sur la SNDD
- l'élaboration du PNDD (agricole)
- un échange d'expérience sur l'écofiscalité
- le projet stratégique de l'APAL
- le diagnostic environnemental dans les activités industrielles (analyse SWOT)
- l'instance constitutionnelle du DD
- la planification stratégique et la prospective
- les polices de l'environnement
- les résultats du volet 1 du Jumelage
- le suivi environnemental des ZI

- la présentation du projet de plan de communication institutionnelle du Secrétariat d'Etat au DD
- Ateliers régionaux de la SNDD (Bizerte, Gabes, Kairouan)

Quatre visites d'étude sur :

- la GBO (6 participants du SEDD) en France
- la R&D et le transfert des écotecnologies (6 participants du CITET) en France
- la coopération internationale (4 participants) en France
- le management et le suivi environnemental des zones industrielles (5 participants) en Finlande

Des projets de rapports finaux sur :

- L'audit institutionnel et organisationnel des services et des OST du SEDD
- Le rapprochement du cadre juridique de l'environnement
- les recommandations pour l'instance constitutionnelle du développement durable

Comité de rédaction

Sabria Bnoui, Chef du Projet de Jumelage pour la partie tunisienne

Rym Guizani, Homologue du Conseiller Résident de Jumelage

Dominique Etienne, Conseiller Résident de Jumelage

Wassila Jaziri, Assistante du Conseiller Résident de Jumelage